

DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

N° 2023/05

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

COMMUNE DE PALAJA (11570)

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 14 Mars 2023**

OBJET :

**PLAN  
COMMUNAL  
DE  
SAUVEGARDE**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

P.C.S.2.0

**Présents :** M.M. LECINA, BLANQUER, BOURBON, CITERNE, CLARES, FILLAQUIER, HECK, LECLAIR, MIGUEL, MOUCHET, PIVA, SCHNEIDER, TAFFOREAU.

**CLÔTURE  
DE LA MISSION**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** Mr CADENEL à Mr MIGUEL, Mme DUVAL à Mme HECK, Mr ESCAX à Mr SCHNEIDER, Mme ETHEVE à Mr PIVA, Mr GACHET à Mme LECLAIR, Mr ROUSSEAU à Mme BOURBON

**Secrétaire de Séance :** Mme HECK Stéphanie

Le nombre de  
conseillers  
municipaux en service  
est de :

**19**

La commune de PALAJA s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de « PREDICT », en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

CONVOCACTION C.M.  
EN DATE DU :**09/03/2023**

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

AFFICHAGE EN  
DATE DU :**09/03/2023**

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

CERTIFIEE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE :**22/03/2023**

Mr le Maire propose de donner un **AVIS FAVORABLE** au P.C.S.  
Cette délibération vient en complément à celle de la délibération n° 2022/37 du 20/10/2022.

PAR PUBLICATION  
LE :**22/03/2023**

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré par :

**VOTES :****POUR : 19****ABSTENTIONS : 0****CONTRE : 0**

- **ADOPTE** à l'unanimité le **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**, comprenant les documents tels que présentés ci-dessus, à savoir, le livret opérationnel et la carte d'actions.

**Le Maire,****Thierry LECINA**

*Date du jour de signature par M. le Maire : 14/03/2023*